

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| Cadre réservé à l'autorité environnementale | | |
|---|----------------------|-----------------------|
| Date de réception : | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
| 30/11/2022 | 16/11/2023 | 2022-6774 |

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un forage de 95 m de profondeur, captant la nappe de la craie du Séno-Turonien, pour l'arrosage du Golf de BONDUES (greens, départs, ...).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GOLF DE BONDUES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MAHE ANTON DIRECTEUR DU GOLF

RCS / SIRET

7 8 3 5 2 7 7 9 9 0 0 0 1 0

Forme juridique

Société anonyme à conseil d'administr

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|--|
| 27°a | Forage pour l'irrigation d'un golf d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m [Réglementation IOTA : Rubrique 1.1.1.0] Code minier : forage de plus de 10 m |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Golf de BONDUES arrose aujourd'hui ses greens et autres surfaces, par le stockage et gestion des eaux pluviales au droit de son site et un complément par l'alimentation en eau potable (AEP). Il souhaite ne plus avoir recours à l'AEP et le volume en eaux pluviales n'est pas suffisant ces dernières années.

Suite à une étude de faisabilité hydrogéologique, le Golf de Bondues souhaite réaliser un forage de 95 m de profondeur, captant l'aquifère crayeux du Séno-Turonien, à proximité de sa station de pompage existante (système d'arrosage automatique).

Ce forage sera développé, des tests de pompage seront effectués afin de définir précisément la productivité du forage et le volume réellement exploitable. Une stratégie d'exploitation sera alors définie pour minimiser les impacts sur la nappe de la craie.

4.2 Objectifs du projet

Le Golf de BONDUES s'étend sur une surface d'environ 120 Hectares. Sur son emprise, seuls les greens, leurs limites et les départs sont arrosés (soit environ 5 Hectares) - Les fairways et les "rough" ne sont pas arrosés.

La ressource principale en eau du Golf de BONDUES, pour l'arrosage de ses terrains, est d'origine pluviale. Plusieurs étangs récupèrent et stockent les eaux de pluie pendant les périodes humides, ainsi que les eaux de drainage des terrains.

Depuis plusieurs années (succession d'années sèches), la réserve en eau stockée via ces étangs est insuffisante. Le Golf de BONDUES est alors obligé d'alimenter son réseau via le réseau public d'Alimentation en Eau Potable (AEP) pour soutenir ses propres ressources en eau et assurer un entretien satisfaisant de ses terrains.

Le Golf de BONDUES souhaite bénéficier d'une alimentation en eau autonome et envisage donc la création d'un forage d'eau dédié à l'arrosage, qui viendrait en complément du volume collecté via les eaux de pluie et de drainage.

Les eaux du forage viendront ainsi compléter la ressource en eau déjà existante du Golf pour l'arrosage des terrains. Il ne s'agit pas de substituer la ressource existante par une exploitation des eaux souterraines, c'est bien un complément en eau qui est recherché, pour ne plus prendre sur le réseau AEP.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Création d'un forage et essais de pompage.

La coupe technique ainsi que la coupe géologique prévisionnelle de l'ouvrage est jointe au présent document.

L'entreprise de forage forera un avant-trou sur la hauteur des limons argileux (+ 0.5 m), estimé ici à 10.5 m. Un tube de soutènement en acier E24.2 en Ø 550 mm sera posé jusqu'à 11 m de profondeur. Ce tube sera cimenté de manière ascendante aux sols de recouvrement. Attente pour séchage.

La foration sera reprise en Rotary-Injection (RI) en Ø 500 mm jusqu'à 71 m de profondeur (pénétration d'un mètre dans la craie), afin d'isoler les 25 m d'argiles Yprésiennes, les 10 m de sables d'Ostricourt et les 25 m d'Argile de Louvil. L'ouvrage sera alors équipé d'une tube plein en acier E24.2 de Ø 346/355.6 mm de +0.5 à 71 m de profondeur. Le tube plein sera scellé au terrain par un coulis de ciment mis en œuvre en cimentation ascendante de -71 m au sol. Attente pour séchage de 48 heures.

La foration sera alors poursuivie en Rotary-Injection à l'eau claire en Ø 311 mm sur 25 m au sein de l'aquifère crayeux, soit jusqu'à 95 m de profondeur. L'ouvrage sera alors équipé comme suit :

- de 0 à 72 m : Tube plein PVC, Ø 163/180 mm
- de 72 à 95 m : Tube PVC crépiné, Ø 163/180 mm, fente de 2 mm.

Si l'aquifère crayeux a une mauvaise tenue, un massif de gravier siliceux roulé/lavé (95%SiO₂), Ø3.2/6.6 mm, de 65 à 95 m de profondeur. ce massif sera surmonté d'un bouchon d'argile gonflante sur 1 m d'épaisseur. Le tube plein sera scellé au terrain par un coulis de ciment mis en œuvre en cimentation ascendante de -64 m jusqu'au sol.

L'ouvrage sera alors développé par un nettoyage à l'air-lift, une acidification sous charge d'eau (1 à 3 Tonnes d'acide), puis d'un pompage de nettoyage (4 à 6 h).

Des tests de pompage seront ensuite effectués : pompage par paliers (4 paliers d'1 heure enchainés) et un pompage de longue durée de 24 h au débit d'exploitation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le golf de BONDUES possède plusieurs étangs dont 7 d'entre eux sont équipés d'une pompe de reprise de 2 à 3 m³/h, permettant le refoulement des eaux vers le bassin principal (14 H) d'environ 2 630 m³. Les eaux nécessaires à l'arrosage sont ainsi puisées dans le bassin principal (14 H) par l'intermédiaire de deux pompes d'environ 45 m³/h chacune. Depuis plusieurs années (succession d'années sèches), la réserve en eau stockée via ces étangs est insuffisante. Le golf de BONDUES est, alors, obligé d'alimenter son réseau via le réseau public d'alimentation en eau potable pour soutenir ses propres ressources en eau et assurer un entretien satisfaisant de ces parcelles. Le volume moyen consommé sur ces 5 dernières années est d'environ 20 293 m³/an en moyenne et 22 531 m³/an en valeur médiane, répartis sur la période de juin à septembre principalement. En période d'extrême sécheresse, ce volume a atteint 26 652 m³ en 2020 (étangs : 12 085 m³ et eau de ville : 14 567 m³).

Le volume journalier de pointe, en période sèche, est d'environ 500 m³ soit 3 000 m³ par semaine. C'est l'équivalent d'un débit horaire de l'ordre de 25 m³/h – 20h/24j (arrosage maximum 6 j sur 7 par semaine). Ainsi, le besoin maximum annuel est de 26 652 m³, arrondi à 27 000 m³/an et le besoin journalier de pointe est de 500 m³/j.

La stratégie future d'exploitation du réseau d'arrosage du Golf de BONDUES n'est pas encore clairement définie et repose, en grande partie, sur la productivité de leur futur ouvrage.

Suite à l'étude de faisabilité, la productivité de la nappe de la craie sur le secteur est estimé entre 1 à 10 m³/h.

Les tests de pompage permettront de définir précisément la productivité de l'aquifère et d'optimiser la stratégie d'exploitation pour minimiser les impacts sur la nappe de la craie.

Les eaux de forage seront utilisées en complément des bassins d'eaux pluviales pour l'arrosage des terrains en période "sèche", soit entre mi-juin à mi-septembre.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

déclaration de projet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--|------------------------|
| Profondeur | 95 m |
| Tube plein Ø 163/180 mm | 72 m |
| Tube crépiné Ø 163/180 mm | 23 m |
| Hauteur cimentée | 71 m |
| Niveau statique prévisionnel de la nappe | 50 m de profondeur/sol |
| Debit | 1 à 10 m3/h |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

CHEMIN DU MONT DE BONDUES
59910 BONDUES; BONDUES

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0° 4 4' 4 9 " E Lat. 5 0° 4 2' 2 5 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La ZNIEFF la plus proche se situe à plus de 7.8 km au Nord du futur forage. Il s'agit des Prairies humides de la Lys à WERVICQ (310030052) |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le but est de capter une nappe à plus de 71 m de profondeur. Aucun impact sur une zone humide en surface |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | PPRi sur le commune de BONDUES approuvé par l'arrêté du 10/10/2019. Secteur du projet non couvert par ce PPRi. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'y a aucun site Natura 2000 recensé dans un rayon de moins de 20 km autour du projet de forage. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Prélèvement d'eau dans l'aquifère crayeux du Séno-Turonien (71 m de profondeur). Débit d'exploitation estimé entre 1 à 10 m ³ /h Besoin annuel de 27 000 m ³ /an, auquel il faut retrancher le volume disponible via les eaux pluviales (4600 à 14 000 m ³ /an) |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La nappe de la craie sera en régime captif sur ce secteur. Le prélèvement induira un cône de rabattement localement présent seulement lors du pompage. La durée de pompage sera au maximum de 20h/24h. La nappe reprendra donc chaque jour son niveau au repos. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La nappe, qui sera exploitée, se situe à 50 m de profondeur/sol. Elle est isolée des sols de recouvrement par 50 m d'argile imperméable. Aucune relation avec des zones humides ou la biodiversité vivant à la surface du sol. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La nappe, qui sera exploitée, se situe à 50 m de profondeur/sol. Elle est isolée des sols de recouvrement par 50 m d'argile imperméable. aucun impact sur les habitats en surface. Phase travaux va engendrer une emprise au sol de 20 x 20 m (400 m ²) pendant 1 mois. |

| | | | | |
|------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Oui au cours des essais de pompage. Les eaux de pompage seront recrachées dans le bassin principal.</p> <p>En phase d'exploitation, les eaux de la nappe seront utilisés pour l'arrosage des terrains de golf (green, leurs limites et les départs). Arrosage du gazon pendant la nuit (de 23 h à 6 h du matin).</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet n'aura que très peu d'impact sur le milieu environnant. La nappe de la craie est en régime captif sur le secteur (50 m de profondeur pour le niveau piézométrique). L'exploitation va induire un cône de rabattement qui va disparaître dès l'arrêt du pompage (max 20h/24h). La nappe reprendra donc chaque jour son niveau de repos.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La création de l'ouvrage va durer environ 1 mois. Le forage sera réalisé sur le terrain de Golf, composé de gazon semé. Il n'y aura donc aucun impact sur le milieu environnant (faune et flore).

L'aquifère crayeux se situe à plus de 70 m de profondeur et est protégé des infiltrations de surface par une cinquantaine de mètres d'argile plastique imperméable. La nappe est captive et le niveau piézométrique se situe vers 50 m de profondeur. Les eaux de rejet pendant les essais seront envoyées vers le bassin principal pour être réutilisées pendant la période d'arrosage. La nappe captée n'a donc aucune relation avec la nappe phréatique éventuelle en surface, donc ce projet et sa future exploitation n'aura aucun impact sur une éventuelle zone humide, la faune et la flore existante.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
| |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Télédéclaré le 30/11/2022

